

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Retiré

AMENDEMENT

N ° 676

présenté par

M. Bazin

ARTICLE 2

Après l'alinéa 9, insérer l'alinéa suivant :

« Cette conservation doit rester dans un établissement situé en France. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette précision vise à éviter tout abus.